



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Grangeneuve
Institut agricole de l'Etat de Fribourg IAG
Landwirtschaftliches Institut des Staates Freiburg LIG

Centre de conseils agricoles
Landwirtschaftliches Beratungszentrum
Production végétale
Pflanzenbau

Grangeneuve, le 22 août 2017

ACH/sne/H:\SPV-Secr\412\FEU BACTERIEN\2017\fr\Annexe-3_Contrôle présence f.docx

Contrôle de la présence du feu bactérien

Le feu bactérien est la maladie bactérienne la plus grave des arbres fruitiers tels que les pommiers, les poiriers et les cognassiers (fruits à pépins). De plus, les plantes ornementales telles que les cotonéasters, les pyracanthas, les aubépines, les sorbiers, les stranvésias, les néfliers, les amélanchiers et les pommiers du Japon sont aussi sensibles au feu bactérien. Par conséquent, ces espèces ornementales sont de très dangereuses plantes-hôtes pour cette maladie.

En septembre, un contrôle par sondage va être effectué dans la commune. Ce travail sera fait par une personne désignée par la commune, soit

M. José De Almeida

C'est aussi à cette personne, au secrétariat communal ou au Service phytosanitaire cantonal (026 305 58 00) que vous devez signaler les cas suspects. Le feu bactérien est une maladie à déclaration obligatoire. Cela signifie que vous avez l'obligation d'annoncer si vous observez les symptômes de la maladie sur les plantes sensibles.

Enfin et pour mémoire, nous vous rappelons les informations suivantes:

- > **Le feu bactérien peut apparaître durant toute la saison.**
- > **Il ne faut pas toucher les branches malades ou suspectes.**
- > **Des informations sur le feu bactérien se trouvent sur les sites Internet www.grangeneuve.ch sous la rubrique "Service phytosanitaire cantonal".**

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre participation à la lutte contre cette maladie très grave qu'est le feu bactérien.

André Chassot
Responsable du Service phytosanitaire